

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTRE DE L'AGRICULTURE

CELLULE FOCALE DE COORDINATION POUR
LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC, LE TRAVAIL
ET L'EXPLOITATION DES ENFANTS

CFC  **LTTEE**

INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE
FONDATION (ICI)

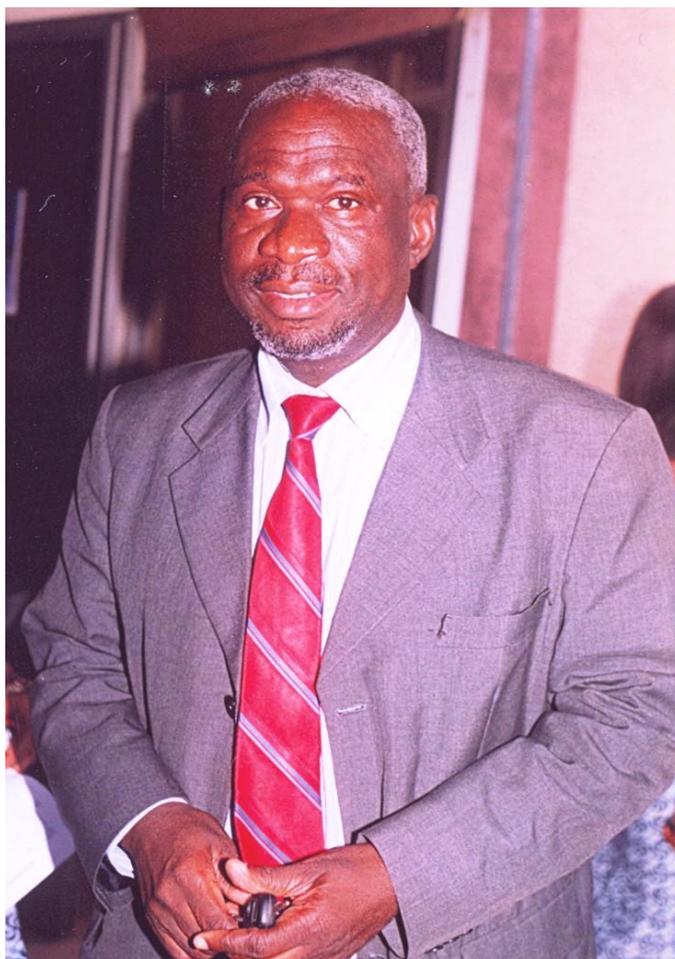
**ATELIER DE FORMATION SUR LA QUESTION DU TRAVAIL
DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE COMMERCIALE ET
DANS LA CACAOCULTURE**

SAN PEDRO, 01- 04 AOÛT 2007
GAGNOA, 08 – 12 AOÛT 2007

RAPPORT DE LA PHASE I

Août 2007

Monsieur KOSSA René
Ingénieur Agronome et Economiste, Expert Formateur



- Directeur de la Valorisation des Produits au Ministère de l'Agriculture
- Coordonnateur de la Cellule Focale de Coordination des activités de lutte contre le trafic, la travail, la traite et l'exploitation des enfants (CFC-LTTEE/MINAGRI) du Ministère de l'Agriculture
- Point Focal du Travail des enfants au Ministère de l'Agriculture ;
- Membre de la Cellule Focale de lutte contre la traite des enfants du Ministère en charge des enfants (CNLTE) ;
- Membre du Comité National Directeur de lutte contre le travail (CND) du Ministère en charge du Travail ;
- Membre du Secrétariat de la certification du processus de production du cacao en Côte d'Ivoire ;
- Membre du Réseau RIFAR ;
- Expert Formateur des formateurs sur le travail des enfants en général et dans l'agriculture en particulier ;
- Membre du Réseau des experts nationaux à la méthodologie ONUDI pour la réalisation de diagnostic de restructuration et de mise à niveau de l'Industrie des pays membres de l'UEMOA (PRMN).

Adresse : BP 417Abidjan 04
Tel : 20 21 61 37 / 04 37 78 17
E mail : kossaren@yahoo.fr

PLAN DU RAPPORT

I/ INTRODUCTION	3
II/ CONTEXTE, JUSTIFICATION DE LA FORMATION ET STRATEGIE	4
2.1- Contexte	4
2.2- Justification de la formation.....	7
2.3- Stratégie	8
III/ OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES	8
3.1- Objectif global	8
3.2- Objectifs spécifiques	8
IV/ RESSOURCES.....	9
V/ PARTICIPANTS A L'ATELIER DE FORMATION	9
VI/ DEROULEMENT DE LA FORMATION.....	10
4.1- Cérémonies d'ouverture.....	10
4.2- Méthodologie.....	10
4.3- Contenu de la formation.....	10
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	11
Module 2: Traite des enfants et travail forcé	11
Module 3: La réglementation de lutte contre la traite et le travail dangereux des enfants.....	11
CHAPITRE II : DETERMINATION DES PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS	12
Module 4: Pires formes de travail des enfants dans la cacaoculture	12
Module 5: Sante et securite au travail	12
CHAPITRE III : POLITIQUES GOUVERNEMENTALES.....	12
Module 6: Politiques gouvernementales et cadres legal et institutionnel de lutte contre les pires formes de travail des enfants et securite au travail	12
Module 7: La certification du processus de production du cacao marchand.....	13
CHAPITRE IV : PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS	13
Module 8: Cadre legal du travail et protection sociale des enfants travailleurs dans l'agriculture : cas de la cacaoculture.....	13
Module 9: Comment dialoguer avec les enfants en situation de traite	13
VII/- CONCLUSION	14
ANNEXES	15
LISTE DES PARTICIPANTS ET CONTACTS	
PROGRAMME DE LA FORMATION	
DETAILS PRESS BOOK DE LA FORMATION	
PROGRAMME PERMANENT DE LA CFC-LTTEE/MINAGRI	
CADRE LOGIQUE DE LA CFC-LTTEE/MINAGRI	

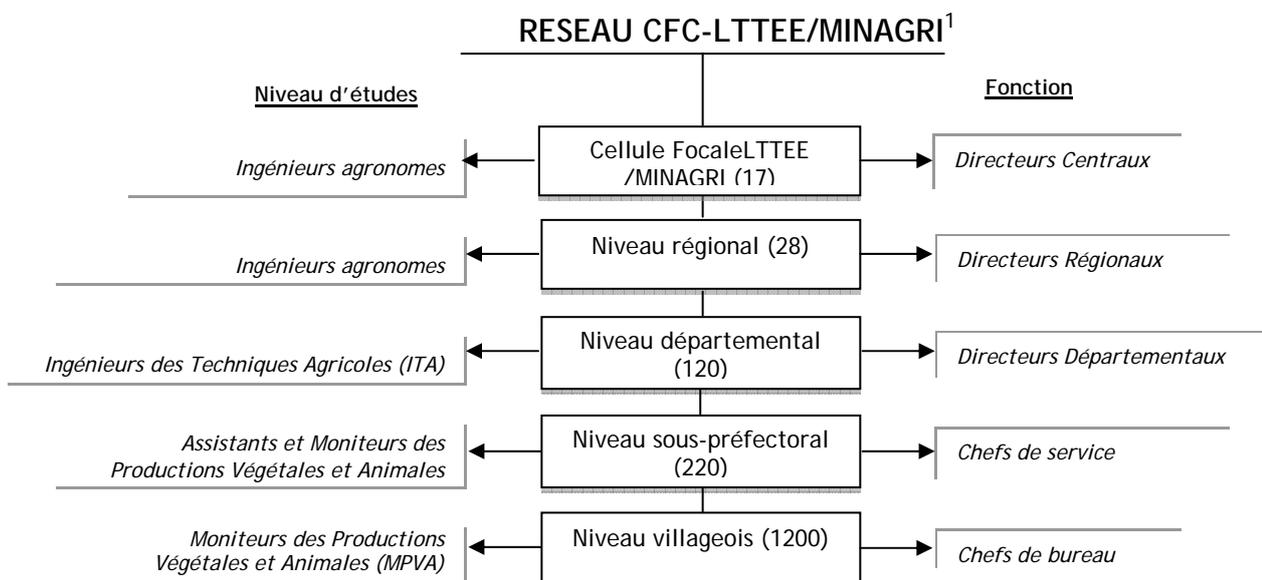
I/ INTRODUCTION

Il est aujourd'hui, une volonté politique réelle d'accorder à la formation des acteurs des filières agricoles en général et de la filière cacaoyère en particulier, une place prépondérante dans la lutte contre le trafic, la traite, le travail et l'exploitation des enfants dans l'agriculture commerciale et dans la cacaoculture.

Le but de cette formation est de contribuer à l'éradication des pires formes du travail des enfants dans le processus de production du cacao marchand et d'assurer à tous les acteurs des filières agricoles membres du réseau national de la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale du Ministère de l'Agriculture, une éducation de base de qualité relative aux normes sociales et éthiques, respectueuses de l'environnement : des enfants déscolarisés ou non, des parents producteurs analphabètes ou non vivant dans les villages et dans les campements rattachés à ces villages, des encadreurs de base du MINAGRI et des structures et filières sous tutelle.

La mise en place du Réseau national de coordination des activités des acteurs et des partenaires se fera en collaboration avec les Agences spécialisées, les Autorités locales (chefs de quartier, chefs de Communauté dans les villages et campements, les chefs de villages, les chefs d'opinions, les chefs de canton ou de Tribus, les chefs de Pays Ruraux, etc.) et les Ministères concernés afin de traiter et régler les cas d'enfants victimes de traite et de pires formes les plus urgents sur place.

Le Schéma du Réseau du Ministère de l'Agriculture présente les cinq (05) niveaux suivants :



¹ Les cinq maillons du Réseau sont :

- Les membres de la CFC-LTTEE/MINAGRI : 12 filières agricoles et 5 agents du MINAGRI
- Pour les régions : 28 Directeurs Régionaux dont 19 du Ministère de l'Agriculture et 9 de l'ANADER
- Pour les départements : 120 responsables dont 60 Directeurs Départementaux (Agriculture) et 60 Chefs de zones (ANADER)
- Pour les sous-préfectures : 220 dont 150 techniciens supérieurs ANADER et 70 du MINAGRI ;
- Pour les villages : 1200 dont 1000 assistants de développement rural (ADR) et 200 APVA et MPVA ;

La Fondation ICI, dans le cadre de cette formation, veut relever le défi à travers son slogan : « œuvrer pour des normes responsables dans la production du cacao » en s'appuyant sur sa mission qui est de « superviser et appuyer les efforts visant à supprimer les pires formes du travail des enfants et le travail forcé des enfants dans la cacaoculture et dans la transformation des fèves de cacao et de ses produits dérivés ».

La formation des cadres supérieurs du Ministère de l'Agriculture, un des maillons du Réseau National de la CFC-LTTEE/MINAGRI qui est en train de se mettre en place est en cours et prendra fin en novembre 2007. La première phase a regroupé 86 Ingénieurs Agronomes, Ingénieurs des Techniques Agricoles et Vétérinaires repartis sur deux sites, soit deux sessions de formation.

- Première session : 01 au 04 Août 2007 a eu lieu dans la salle de réunion de la Bourse du café et du cacao de San Pédro.
- Deuxième session : 08 au 12 Août 2007 s'est déroulée au Centre de Formation Rurale de Gagnoa (CFR de Gagnoa)

Les deux dernières sessions de la première phase se dérouleront dans le mois de novembre 2007.

La formation des autres maillons du Réseau National notamment des 220 agents de développement rural, est prévue dans les perspectives de la Cellule Focale du Ministère de l'Agriculture à partir de l'année 2008.

II/ CONTEXTE, JUSTIFICATION DE LA FORMATION ET STRATEGIE

2.1- Contexte

Le travail des enfants a été de tout temps un phénomène auquel beaucoup de personnes ont accordé peu d'importance.

En septembre 2001, La Côte d'Ivoire a été indexée par la Communauté Internationale qui lui reproche d'être un pays qui pratiquerait ou tolérerait le trafic et l'exploitation des enfants Maliens et Burkinabé sur son sol, en particulier dans ses cacaoyères.

Cette accusation est le résultat d'un effet conjugué de plusieurs actions de propagande. Ce sont notamment :

- ❑ L'apparition d'un certain nombre d'articles dans des journaux britanniques accusant la Côte d'Ivoire d'être un pays esclavagiste qui tolère cette pratique. Dans ces articles , les journalistes ont affirmé que 90 % de la production de

cacao serait réalisée avec la participation des enfants du Mali et du Burkina Faso;

- ❑ La diffusion d'un documentaire intitulé Slavery diffusé sur la « chanel 4 » de la télévision de la Grand Bretagne qui alléguait que la côte d'ivoire pratiquerait ou tolérait le trafic, l'exploitation des enfants maliens et burkinabé dans les plantations de cacao de côte d'ivoire;
- ❑ La reprise par les médias d'un rapport publié depuis 1998 par le bureau de l'UNICEF qui disait que des enfants en provenance du Mali et du Burkina Faso seraient convoyés par des trafiquants dans les cacaoyères ivoiriennes pour y travailler ;
- ❑ En 2002, le Département d'Etat américain faisait état de la persistance en Côte d'Ivoire du phénomène des enfants esclaves, du trafic des enfants et des femmes;

A la suite des parutions de ces articles et du documentaire, des réactions ont été enregistrées dans le monde.

AUX USA:

- ❑ Deux Sénateurs américains, HARKIN et ENGEL, ont introduit un amendement au congrès américain en vue d'adopter des sanctions contre le cacao qui serait produit par les pays producteurs qui utiliserait les enfants dans le processus de la production de cacao marchand ;
- ❑ Une ONG étrangère basée au Canada, avait sollicité en 2002 de l'aide en vue de retirer les enfants travailleurs maliens et burkinabés des plantations de cacao de Côte d'Ivoire;
- ❑ Les Autorités Fédérales américaines, sous la pression des ONGs et des Groupes d'intérêts ont décidé d'imposer la certification du cacao comme conditions d'accès au marché américain de tout pays qui utiliserait les enfants pour produire du cacao dans ses plantations de cacao.

Aussi, Le Ministère du Travail des États-unis et le Cocoa Industry Global Issue Group (cocoa GIG) dans le souci de mieux s'imprégner de l'ampleur de la question sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre et sous la pression des chocolatiers et des puissantes ONGs américaines, ont financé un Programme sous-régional pour lutter contre le travail dangereux et l'exploitation abusive des enfants dans la cacaoculture et dans l'agriculture commerciale connu sous son sigle anglais WACAP.

Le programme WACAP comprend cinq volets :

- ✓ Le renforcement des capacités
- ✓ La sensibilisation et la mobilisation sociale
- ✓ La protection sociale
- ✓ Le système de surveillance du travail des enfants (SSTE);
- ✓ La base de la connaissance et de l'information en termes de statistiques.

La stratégie du WACAP est de :

- ✓ Mettre en place un système efficace de suivi du travail des enfants
- ✓ Identifier les enfants impliqués dans le travail dangereux dans les plantations de cacao et dans l'agriculture commerciale;
- ✓ Retirer les enfants des plantations et les mettre à la disposition des structures compétentes de l'Etat ou du Privé en vue de leur réinsertion dans le tissu social et économique;
- ✓ S'assurer que les enfants retirés du travail dangereux ne soient pas remplacés par d'autres ou ne se déplacent d'une filière à une autre, d'une région à une autre;

EN CÔTE D'IVOIRE

Le gouvernement de la Côte d'ivoire a pris une série de mesures dont les principales sont:

- La mise en place d'un groupe de travail interministériel d'experts dont la mission est d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication sur la production cacaoyère et aussi d'engager la contre offensive médiatique sur les allégations d'esclavagiste dont notre pays est accusé ;
- L'organisation d'une mission conjointe du Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) et du Ministère de la Famille (MFFE), à Londres à l'effet de faire entendre la voix de la Côte d'ivoire ;
- L'invitation des journalistes, des syndicalistes américains et européens pour visiter la Côte d'ivoire ;
- L'organisation du premier atelier d'information et de sensibilisation à Yamoussoukro du 14 au 15 juin 2000 sur la lutte contre l'emploi illicite de la main d'œuvre infantile dans les cacaoyères ;
- Les signatures de divers accords de coopération entre la Côte d'ivoire et les pays limitrophes et de la sous région ;
- L'autorisation d'une enquête dans le cadre du STCP initié par USAID dans le secteur cacao et de plusieurs autres enquêtes sur la question liée au travail des enfants ;
- L'organisation du premier séminaire international sur la certification du processus de production du cacao , du 26 au 28 mai 2004 , à Grand Bassam (IIAO)
- La signature du Mémoire d'Accord avec le Bureau International du Travail (BIT) marquant l'engagement ferme des deux parties à lutter contre la traite, le trafic et l'exploitation des enfants ;
- Etc.

La Côte d'ivoire a également multiplié les réunions de prises de contact et d'information avec le Global Issue Group (GIG) composé de chocolatiers, des Négociants et des auxiliaires du chocolat dès septembre 2001

2.2- Justification de la formation

Cette formation qui a débuté avec les cadres supérieurs du Ministère de l'Agriculture va se poursuivre au niveau des agents de développement rural (ADR) de l'ANADER et du Ministère de l'Agriculture afin de couvrir tous les acteurs des filières agricoles et en particulier ceux de la filière cacaoyère en Côte d'Ivoire.

Les raisons qui motivent ces séries de formation des acteurs de productions agricoles (décideurs dans l'administration et dans les sociétés agro-industrielles, encadreurs, producteurs, responsables des associations des producteurs) sont nombreuses. On pourrait, entre autres, retenir quelques unes, à savoir :

- S'inscrire dans la logique du WACAP, en vue contribuer à l'élimination des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture prônée la Fondation ICI;
- Sensibiliser tous les acteurs des filières agricoles sur la question du travail des enfants qui fait la Une des journaux internationaux et nationaux ;
- Démontrer aux yeux du monde que la formation des acteurs de production demeure le seul moyen pour renforcer la capacité des acteurs des filières agricoles ;
- S'inscrire également dans la logique de la date butoir de 2008 pour couvrir 50% de la zone de production du cacao, répondant ainsi aux préoccupations des Sénateurs américains ;
- Donner l'information vraie sur la question du travail des enfants par les experts en charge de la question au niveau du gouvernement ;
- Présenter le rôle de la Fondation ICI aux producteurs et autres de la filière cacao sur le terrain ;
- Définir avec les acteurs de terrain la stratégie à mettre en œuvre pour éliminer les pires formes du travail des enfants dans l'agriculture commerciale avec l'aide pédagogique, matérielle et financière de la Fondation ICI ;
- Donner une connaissance accrue du phénomène de la traite et des pires formes du travail des enfants ;
- Faire connaître les instruments et le cadre juridique, institutionnel du travail en général et de celui du travail des enfants en particulier ;
- Avoir une visibilité sur les partenaires dans ce domaine ;
- Renforcer la capacité des membres du réseau national de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale
- Sensibiliser les Directeurs Régionaux et Départementaux du Ministère de l'Agriculture, chefs de zone et Directeurs Régionaux de l'ANADER afin qu'ils prennent en compte la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes dans leur travail quotidien ;
- Examiner la nature et l'importance des contraintes et des facteurs influant sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Réseau national et les facteurs qui contribuent à son succès ;
- Formuler des recommandations pour le programme permanent de lutte contre le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans l'agriculture commerciale.

2.3- Stratégie

La stratégie est l'élaboration d'une politique définie, en fonction des forces et des faiblesses, compte tenu des menaces et des opportunités pour atteindre un ou plusieurs objectifs. Elle se traduit ensuite au niveau opérationnel en plan d'actions par périodes, y compris éventuellement des plans alternatifs utilisables en cas d'événements changeant la situation.

III/ OBJECTIF GLOBAL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

3.1- Objectif global

L'objectif global est de former, informer et sensibiliser les Directeurs Régionaux et Départementaux du Ministère de l'Agriculture, les Directeurs Régionaux et chefs de zones de l'ANADER et les membres de la Cellule Focale de Coordination de la lutte contre le trafic, la traite, le travail et l'exploitation des enfants dans l'agriculture commerciale et dans la cacaoculture (CFC-LTTEE/MINAGRI) sur la question visant à éliminer les pires formes de travail des enfants et de travail forcé dans l'agriculture commerciale et tout particulièrement dans la culture et le traitement des fèves de cacao et de leurs produits dérivés.

3.2- Objectifs spécifiques

- Familiariser les participants aux concepts clés de base liés au travail des enfants et aux pires formes du travail des enfants;
- Expliquer et clarifier le concept de la certification du processus de production du cacao marchand conformément aux Protocole Harkin-Engel signé en septembre 2001 ;
- Donner les connaissances fondamentales pertinentes de base sur le cadre institutionnel national et international, sur la réglementation nationale et sur les politiques gouvernementales en matière de lutte de lutte contre le travail des enfants ;
- Former les Directeurs Régionaux et leurs collaborateurs à l'identification et à la prise en charge des enfants victimes de la traite et des pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture et dans l'agriculture commerciale.
- Faire prendre conscience de la nécessité d'éliminer les pratiques de travail abusives ;
- Apprendre à établir des rapports périodiques sur le phénomène ;
- Encourager les responsables locaux à établir des partenariats avec l'industrie chocolatière ;
- Apprendre aux participants à mettre en place une base de données et un réseau d'information fiable, crédible dans le domaine des pires formes du travail et la traite des enfants dans la cacaoculture et dans l'agriculture commerciale.

IV/ RESSOURCES

La première phase de la formation des acteurs du secteur agricole s'est déroulée à San Pedro et à Gagnoa avec l'appui de la Fondation *International Cocoa Initiative (ICI)* à hauteur de 97% du budget prévisionnel établi à cet effet.

Ce financement rendu disponible par la Fondation a servi au paiement des charges d'hébergement, de restauration, de transport, d'honoraires des formateurs et des participants ainsi que les charges de reprographie et de production de documents.

La contrepartie financière à charge du Ministère de l'Agriculture a permis entre autres la prise en charge de la location des salles de formation, la distribution des courriers, la location du véhicule de liaison du matériel pour le secrétariat technique.

Les détails de la gestion des ressources (restauration, hébergement et transport et honoraire) figurent en annexes.

V/ PARTICIPANTS A L'ATELIER DE FORMATION

La première phase de la formation des acteurs du secteur agricole s'est déroulée en deux sessions :

La première session a eu lieu à SAN PEDRO dans la somptueuse salle de réunion de l'Antenne de la Bourse du Café et du Cacao (BCC) du Sud Ouest, du 01 au 04 août 2007.

A cette session, on notait la présence des participants suivants :

- deux (03) Directeurs Régionaux du Ministère de l'Agriculture
- deux (02) Directeurs Régionaux de l'ANADER
- onze (10) Directeurs Départementaux du Ministère de l'Agriculture
- dix huit (15) Chefs de zone de l'ANADER
- deux (03) représentants de la Bourse du café et du cacao
- deux (02) membres de la CFC-LTTEE/MINAGRI
- deux (02) personnels techniques assurant le secrétariat de la session de formation

La deuxième session de formation s'est tenue à Gagnoa, au Centre de Formation Rurale de l'ANADER du 08 au 12 août 2007. Il y avait au nombre des participants :

- Deux (04) Directeurs Régionaux du Ministère de l'Agriculture
- Deux (01) Directeurs Régionaux de l'ANADER
- Dix (10) Directeurs Départementaux du Ministère de l'Agriculture
- Dix huit (18) Chefs de zone de l'ANADER
- Deux (02) représentants de la Bourse du café et du cacao
- Deux (04) membres de la CFC-LTTEE/MINAGRI
- Deux (02) personnels techniques assurant le secrétariat de la session de formation
- Deux (02) auditeurs libres : le Directeur du centre de Formation et son Adjoint

VI/ DEROULEMENT DE LA FORMATION

6.1- Cérémonies d'ouverture

Tenues du 01 au 04 août 2007 à San Pedro et du 08 au 12 août 2007 à Gagnoa, les cérémonies ont été marquées par la présence de :

- Mme ACQUAH Marie Louise, Ingénieur Agronome, Conseiller Spécial du Premier Ministre chargée de la question de la Certification du Processus de production du cacao marchand. Elle est aussi formatrice ;
- Mme AGBOMON AYA Marguerite, Ingénieur Agronome, chef d'Antenne de la Bourse du café et du cacao (BCC) de San Pedro, participante à la Formation
- M. ROBALE KAGOHI Emmanuel, Professeur Certifié, Coordonnateur du Programme ICI en Côte d'Ivoire ;
- Dr. BABO Alfred, Maître Assistant à L'Université de Bouaké, Sociologue, Consultant et Formateur Principal à la Fondation ICI ;
- M. KOSSA René, Ingénieur Agronome et Economiste, Directeur de la Valorisation des Produits Agricoles et Coordonnateur de la Cellule Focale de Coordination de la lutte contre le trafic, la traite, travail et l'exploitation des Enfants dans l'agriculture commerciale et dans la cacaoculture du Ministère de l'Agriculture;
- 86 participants dont des Directeurs Régionaux, Départementaux et Chefs de Zones de l'ANADER, tous ingénieurs du secteur agricole.

La liste des participants est jointe en annexe.

6.2- Méthodologie

Chacun des modules a consisté à définir dans chaque domaine les concepts de base et à faire connaître aux participants les lois en vigueur sur l'enfant et le travail des enfants. Chaque module a également été un cadre d'échanges aussi bien sur les notions théoriques que sur des cas pratiques à travers des exercices dont le but est d'éveiller la conscience des participants sur les définitions, la méthodologie à adopter et les actions à poser en vue d'éliminer les pratique de la traite, du trafic et de l'exploitation des enfants tant dans l'agriculture commerciale que dans l'agriculture de subsistance. Des séances de relaxation ayant pour objectif de détendre chacun des participants ont aussi meublé la formation.

Au début de chaque module, une présentation de l'expert formateur est faite par le Coordonnateur du point focal de la Cellule du MINAGRI, Monsieur KOSSA René.

6.3- Contenu de la formation

Le programme de formation théorique et pratique des responsables du Ministère de l'Agriculture a porté sur neuf (09) modules repartis en quatre (04) grands chapitres et présentés par des experts.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Module 1 : CONCEPTS DE BASE LIES AUX PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS ET LE TRAVAIL FORCE (PFTE/TF)

Formateur : Dr. BABO Alfred, Enseignant -chercheur ; Université de Bouaké;
tel : 07-81-51-97

Objectif : Expliquer certains concepts de base aux participants notamment les concepts : enfants, travail des enfants, pires formes de travail des enfants selon le BIT et les conventions des Nations Unies.

But : Permettre une bonne compréhension de tous les concepts de base et les formes de travail.

Module 2: TRAITE DES ENFANTS ET TRAVAIL FORCE

Formateur : Monsieur BOUA BI Semien, chargé de Programme,
BIT/IPEC. 05-77-31-35

Objectif : Clarifier les notions de "traite", de "trafic" et de travail forcé par rapport aux "travaux forcée". Les différentes définitions permettent aux participants de mieux appréhender le sens de chaque mot ou expression

But : Mettre des outils juridiques existant sur le plan international à la disposition des participants, en particulier les conventions, traités et recommandations de l'ONU qui abordent la question du travail des enfants.

Module 3: LA REGLEMENTATION DE LUTTE CONTRE LA TRAITE ET LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS

Formateur : Dr. LOBA KIESSY Barthélemy, Inspecteur du Travail,
Directeur de la Réglementation et des Lois Sociales

Objectif : Développer les outils juridiques existant sur le plan national, qui sont à la disposition de l'Etat de Côte d'Ivoire et qui constituent une base.

But : Faire ressortir dans la constitution les chapitres et articles qui parlent du travail des enfants ; donner les directives de lois, décrets et arrêtés qui régissent le travail des enfants.

CHAPITRE II : DETERMINATION DES PIRES FORMES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Module 4: PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CACAOCULTURE

Formateur : Monsieur KOSSA René, Ingénieur Agronome,
Directeur de la Valorisation des Produits au Ministère de
l'Agriculture et Coordonnateur de la CFC-LTTEE/MINAGRI
Tel : 20-21-61-37/05-67-85-64

Objectif : Déterminer et actualiser la liste des pires formes de travail des enfants dans l'agriculture commerciale.

But : Amener les participants à déterminer eux-mêmes les pires formes de travail des enfants

Module 5: SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Formateur : Dr N'GUESSAN. K. Joseph, Médecin du travail, Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

Objectif : Identifier les dangers réels résultant de l'exécution des travaux agricoles en général et des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

But : Faire ressortir toutes les conséquences des pratiques culturelles développées au cours du module 4 et leurs incidences sur l'être humain

CHAPITRE III : POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Module 6: POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET CADRES LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS ET SECURITE AU TRAVAIL

Formateur : Mme KOFFI Marie Chantal, Magistrat,

Objectif : Faire connaître les politiques gouvernementales en matière de lutte contre la traite, le trafic, le travail et l'exploitation des enfants dans tous les secteurs d'activités.

But : Mettre à la portée des participants les dispositions juridiques nationales en vigueur et les instruments juridiques internationaux spécifiques et les conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire

Module 7: LA CERTIFICATION DU PROCESSUS DE PRODUCTION DU CACAO MARCHAND

Formateur : Mme ACQUAH Marie Louise, Ingénieur Agronome, Conseiller Spécial du Premier Ministre chargée de la Certification du processus de production des fèves de cacao

Objectif : Définir, expliquer et comprendre le concept de certification du processus de production du cacao

But :

- 1) présenter la méthodologie à suivre pour certifier un processus à la différence de la certification d'un produit ;
- 2) présenter les étapes de la certification du processus de production du cacao à réaliser de juillet 2008 à juillet 2008.

CHAPITRE IV : PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS

Module 8: CADRE LEGAL DU TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE DES ENFANTS TRAVAILLEURS DANS L'AGRICULTURE : CAS DE LA CACAOCULTURE

Formateur : Me KOUAKOU KOFFI, Avocat, tel : 22-44-38-48/07-98-41-27

Objectif : Faire connaître les différentes dispositions légales mises en œuvre pour assurer la prise en charge des enfants victimes de traite (EVT).

But :

- 1) Faire l'inventaire des structures de prise en charge et comment faire pour identifier un enfant victime de traite (EVT) ;
- 2) que faire en face d'un cas d'enfant victime de traite ?

Module 9: COMMENT DIALOGUER AVEC LES ENFANTS EN SITUATION DE TRAITE

Formateur : Monsieur KONAN NOUASSI, Educateur Spécialisé, Directeur Général de l'ONG MESAD

Objectif : Communiquer avec les enfants afin d'obtenir plus d'informations sur leur propre situation.

But : Amener l'enfant victime de traite à fournir le maximum d'informations sur lui-même, sur l'intermédiaire et sur l'hôte ou l'exploitant agricole.

VII/- CONCLUSION

La formation des cadres supérieurs de l'agriculture qui a eu lieu à San Pedro et à Gagnoa respectivement du 1^{er} au 04 août et du 09 au 12 août 2007 a connu une réussite totale et un succès inattendu. Elle a permis aux participants de disposer d'un bon outil de travail sur le terrain et surtout de lutter efficacement contre les pires formes du travail des enfants.

Au terme de cette formation qui visait la sensibilisation des Directeurs Régionaux et Départementaux du Ministère de l'Agriculture, les Directeurs Régionaux et Chefs de zones de l'ANADER, les participants ont marqué leur disposition à relayer le message sur le terrain et à œuvrer afin d'éliminer le fléau du travail des enfants dans l'agriculture en général et dans la cacaoculture en particulier, dans toutes ses formes.

La seconde phase de la formation est prévue à Grand-Lahou et Abengourou pour le mois de novembre 2007.

ANNEXES

- I- LISTE DES PARTICIPANTS ET CONTACTS
- II- PROGRAMME DE LA FORMATION
- III- PRESS BOOK DE LA FORMATION
- IV- PROGRAMME PERMANENT DE LA CFC-LTTEE/MINAGRI
- V- CADRE LOGIQUE DE LA CFC-LTTEE/MINAGRI

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE
FONDATION (ICI)

ATELIER DE FORMATION SUR LA QUESTION DU TRAVAIL DES ENFANTS
DANS L'AGRICULTURE COMMERCIALE ET DANS LA CACAOCULTURE

SITE DE SAN-PEDRO

FICHE DE CONTACTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Membres de la Cellule Focale (CFC-LTTEE)

N	NOMS ET PRENOMS	LOCALITE	CONTACTS (Fixes et mobiles)	
1.	KOSSA René	Coordonnateur	20-21-61-37	04-37-78-14
2.	KOUAKOU Ernest	DVP	20-21-71-35	05-64-25-95

Directeurs Régionaux MINAGRI/ANADER

3.	KOFFI N'Dri Raymond	Guiglo	33-70-51-54	05-84-21-52
4.	OUHI Gba Pierre	Daloa	32-76-79-72	07-58-85-88
5.	SAHIFO Gbo	Man	07-35-38-82	01-05-47-22
6.	SILUE Gneneyéri	San-Pédro	34-71-26-67 34-71-13-83	01-16-48-48 08-52-61-52
7.	SOUNGALO Coulibaly	Daloa	32-78-04-36	05-65-20-84

Directeurs Départementaux MINAGRI

8.	BONGA Ouléi Frédéric	Daloa	32-78-31-77	06-02-64-96
9.	DEAZON Sio Sylvain	Danané		07-43-92-13
10.	DION Robert	Guiglo	33-70-51-59	07-71-38-92 01-22-94-04
11.	GOLI Kouakou Bruno	Duékoué	33-70-31-66	05-82-43-96
12.	GOUA Bi Trayé	Issia	32-79-01-89	05-54-48-15
13.	KONHI Antoine	Blolequin		06-30-11-59 09-24-00-60
14.	KOUAO Assi Samson	Soubre	34-72-20-47	07-08-67-04
15.	MANE Abdou	Sassandra	34-72-02-69	06-45-41-43
16.	SILUE Ninhinloh	Tabou	34-72-40-22	05-76-92-85
17.	YEBOUE Konan Blaise	San-Pédro	34-71-38-10	07-86-93-57

FICHE DE CONTACTS (SUITE)

Liste des participants

SP_FDP.J1- 2/2

Chefs de zones/ANADER

18.	APPIA Kakou	San-Pédro	34-71-82-61	07-76-17-31 02-03-53-48
19.	BAGROU Guéda	Duékoué	33-70-32-71	07-46-32-90 01-07-63-16
20.	BLA Konan Norbert	Vavoua		08-45-08-98 02-03-62-25
21.	BLAGNON T. Jean	Tabou		07-40-29-93
22.	DIAKITE Siriki	Soubéré	34-72-34-23	01-05-46-56
23.	KOUADIO Kouamé	Séguéla		05-33-17-41 08-99-86-04
24.	MOUSSA Bamba	Biankouma		01-05-47-02 07-57-51-44
25.	NIAMIEN Kouakou Célestin	Man		01-05-46-69 05-97-38-58
26.	OKA Kédjébo	Sassandra	34-72-01-07	01-07-63-24
27.	SEYDOU Coulibaly	Touba		01-07-63-10 07-43-01-16
28.	SIPO Pierre Martin	Danané		01-05-47-26 07-63-69-84
29.	TIENDREBEOGO Salamatou	Odienné		01-05-04-70 05-03-85-76
30.	TOPE Kadjo Ivon	Guiglo	33-70-48-89	01-05-47-23
31.	YAO Antoine	Touleupleu		01-05-47-03 05-91-39-99
32.	YAPI Martial	Bangolo		01-05-46-74 5-43-59-64

Personnel technique

33.	KOFFI Amani Raymonde	DR SP	34-71-02-35	08-58-04-83 05-74-73-50
34.	N'GUESSAN Kadjo C. N.	DVP	20-21-25-70	05-71-60-61

Autres participants

35.	LIODA Gbateaux Arm.	BCC (Soubéré)	34-72-20-55	07-06-99-22 01-14-60-74
36.	Mlle ASSAMOI Patricia	BCC (SP)	34-71-91-54	07-04-62-46
37.	Mme ANGBOMON M.	BCC (SP)	34-71-91-51	07-06-99-42

MINISTERE DE L'AGRICULTURE



INTERNATIONAL COCOA INITIATIVE
FONDATION (ICI)

ATELIER DE FORMATION /SITE DE GAGNOA
FICHE DE CONTACTS /LISTE DES PARTICIPANTS

Membres de la Cellule Focale (CFC-LTTEE)

N	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION	STRUCTURE/ LOCALITE	CONTACTS		
				Fixes	mobiles	E-mails
1.	KOSSA René	Ingénieur Agronome	Coordonnateur	20-21-61-37	04-37-78-14	kossaren@yahoo.fr
2.	TIEMELE Ekou	Ingénieur Agronome	ANADER- ABDJAN	20-21-63-40	01-05-03-06 05-00-20-77	Tiemek_55@yahoo.fr
3.	Mlle ZEI Pauline	Ingénieur Agronome	MINAGRI/DGPD A	20-33-53-64	07-86-73-74	Z_pauline@yahoo.fr zeipauline@gmail.com
4.	KOUAKOU Ernest	Ingénieur Agronome	MINAGRI/DVP	20-21-71-35	05-64-25-95	

Directeurs Régionaux MINAGRI/ANADER

5.	KIN Sékou	Ingénieur Agronome	Gagnoa	32-77-26-55	05-90-23-14	
6.	N'GUESSAN Kamenan	Ingénieur Agronome	Bouaflé	30-68-98-01	08-57-23-43	
7.	COULIBALY Ouotolo	Ingénieur Agronome	Divo	32-76-07-85	07-61-92-25	
8.	BASSOUMORY Traoré	Ingénieur Eaux Et Forêts	Korhogo	08-49-74-49	01-05-03-85	drnord2007@yahoo.fr
9.	N'GUESSAN Kouakou	Ingénieur Agronome	Bouaké	30-64-34-59	01-07-64-35	nguessanbabakan@yahoo.fr

Directeurs Départementaux MINAGRI

10	KOFFI Brou Ernest	Ing. Technq. Agricoles	Gagnoa	32-77-20-77	02-00-77-62	
11	LAYON Philbert	Ing. Technq. Agricoles	Oumé	30-68-40-60	07-81-38-59	
12	ASSAGOU Adou Norbert	Ing. Technq. Agricoles	Bouaflé	30-68-99-04	07-46-64-98	
13	YAPI Ohouan	Ing. Technq. Agricoles	Sinfra	30-68-03-13	05-50-30-27	
14	KOUASSI Baka Denis	Ing. Technq. Agricoles	Zuénoula	30-68-20-32	05-70-43-16	
15	LACINA Ouattr	Ing. Technq. Agricoles	Divo	32-76-05-17	05-43-29-11	
16	DIARRASSOUBA Moussa	Ing. Technq. Agricoles	Lakota	32-76-61-58	05-00-96-11	
17	KOUADIO Kouame Isidore	Ing. Technq. Agricoles	Tiébissou	30-62-30-02	07-46-81-15	
18	Mme KONAN née ADJO Julienne	Ing. Technq. Agricoles	Toumodi	30-62-90-08	05-47-47-58	
19	KOUAME Konan Edouard	Ing. Technq. Agricoles	Yamousso Kro	30-64-43-37	08-39-32-98	

Chefs de zones/ANADER

N	NOMS ET PRENOMS	PROFESSION	STRUCTURE/ LOCALITE	CONTACTS		
				Fixes	mobiles	E-mails
20	LACINA Coulibaly	Docteur Vétérinaire	Béoumi	05-07-30-60	01-05-08-74	
21	ESMEL Mémel Elie	Ing. Technq. Agricoles	Bouaké	09-27-16-29	02-50-22-39	esmelmemelelie@yahoo.fr
22	EKPINDA Epse KACOU Don Jean	Ing. Technq. Agricoles	Tiébissou	30-62-34-30	02-50-22-40	
23	KOUASSI N'GORAN	Ing. Technq. Agricoles	Sakassou	01-05-47-16	05-78-79-45	kngoran@yahoo.fr
24	OUATTARA Minigbéban	Docteur Vétérinaire	Bouaflé	05-95-43-63	02-50-45-74	minigbe61@yahoo.fr
25	N'DRAMAN Kouassi	Ing. Technq. Agricoles	Toumodi	30-62-85-35	01-05-47-10	
26	HIEN Epse OUATTARA Victorine	Ing. Technq. Agricoles	Yamoussoukro	05-50-18-17	02-50-25-87	hien_victorine@yahoo.fr
27	EBROTIE Adou	Ing. Technq. Agricoles	Sinfra	30-68-13-16	05-84-40-97	anadersifra@yahoo.fr
28	KONE Brahima	DOCTEUR VETERINIRE	Katiola	07-45-58-82	01-05-04-73	bramckone@yahoo.fr
29	KAFROUMA Angbonou	Ing. Technq. Agricoles	Korhogo	07-76-83-80	01-05-47-00	
30	SORO Klotioloma	Ing. Technq. Agricoles	Boundiali	05-72-49-49	01-05-46-93	anaderzoneboundiali@yahoo.fr
31	ALI Ouattara	Ing. Technq. Agricoles	Dabakala	01-05-08-28	04-01-05-61	al2ouatt@yahoo.fr
32	OUATTARA Donougo Lucie	Ing. Technq. Agricoles	Ferké	07-72-88-28	01-05-46-92	
33	KOUITI Diomandé	Ing. Technq. Agricoles	Tengréla	04-45-61-39		
34	KOUAKOU Adayé	Ingenieur Agronome	Oumé	30-68-41-76	05-97-80-92	anaderoume@yahoo.fr
35	YODE Toh Emile	Ing. Technq. Agricoles	Divo	32-76-00-45	01-07-63-01	yode_2007@yahoo.fr
36	GNANKOURI Marcel	Ing. Technq. Agricoles	Gagnoa	32-77-27-31	01-07-63-94	mgnakoury@yahoo.fr
37	EZA Ecrah Mathieu	Ing. Technq. Agricoles	Lakota	32-76-60-45	01-05-08-62	
38	AMIN Yapo Sévérin	Ingénieur Agronome	Issia	32-77-01-78	01-05-46-86	anaderissia@yahoo.fr
39	YAO Kouamé Marcel	Ingénieur Agronome	Daloa	32-78-32-04	01-07-63-07	yaomarcel6@yahoo.fr
40	NINTIN Aka	Ingénieur Agronome	CF Gagnoa	01-93-23-77		

Personnel technique

41	N'GUESSAN Kadjo Clément N.	Ingénieur Agro-alimentaire	MINAGRI/DVP	20-21-25-70	05-71-60-61	clementkadjo@yahoo.fr
42	Mme BLIHA née N'GUESSAN Ahou	SECRETAIRE	CF Gagnoa	02-50-31-80	05-80-49-39	

Participants BCC

43	KACOU Dadié Arsène	Ingénieur Stat - Economique	BCC (Daloa)	32-78-32-38	07-20-32-73	dadiea@bcc.ci
44	BECHIO Maxime	Ingénieur Agro-économiste	BCC (Gagnoa)	32-77-22-87	07-20-32-72	bechiomaxime@yahoo.fr

ANNEXE II A : PROGRAMME DE LA FORMATION

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

 Cellule Focale de Coordination de la Lutte contre le Travail
 et le Trafic des Enfants dans la cacaoculture et l'agriculture
 commerciale
 (CFC-LTTE/MINAGRI)

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union Discipline Travail

 Abidjan le

CALENDRIER DE PASSAGE DES EXPERTS
SAN PEDRO

	2 heures 30'		30 mn.	2 heures 30'		1 heures	2 heures 30'		30 mn.	2 heures					
	7h30	8h	9h	10h	10h30	11h	12h	13h	14h	15h	16h	16h30	17h	18h	19h
	ROBALE (ICI)														
01/08/07	Alfred BABO (ICI) Module : M ₀				BOUA BI SEMIEN Module : M ₁				LOBA Module : M ₂						
02/08/07	KOSSA René Module : M ₃				Dr. N'GUESSAN Joseph Module : M ₄				Me KOUAKOU Module : M ₅				KONAN KOUASSI Module : M ₆		
03/08/07	N'DJORE Youssouf Module M ₇				Mme KOFFI Marie Chantal Module : M ₈				Visite de terrain				SYNTHESE : Visite et formation		

NB : Chaque Expert, à l'exception de messieurs ROBALE, BABO et KOSSA, doit arriver la veille de son intervention. Ceci pour permettre leur prise en charge dans de bonnes conditions.

ANNEXE II B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

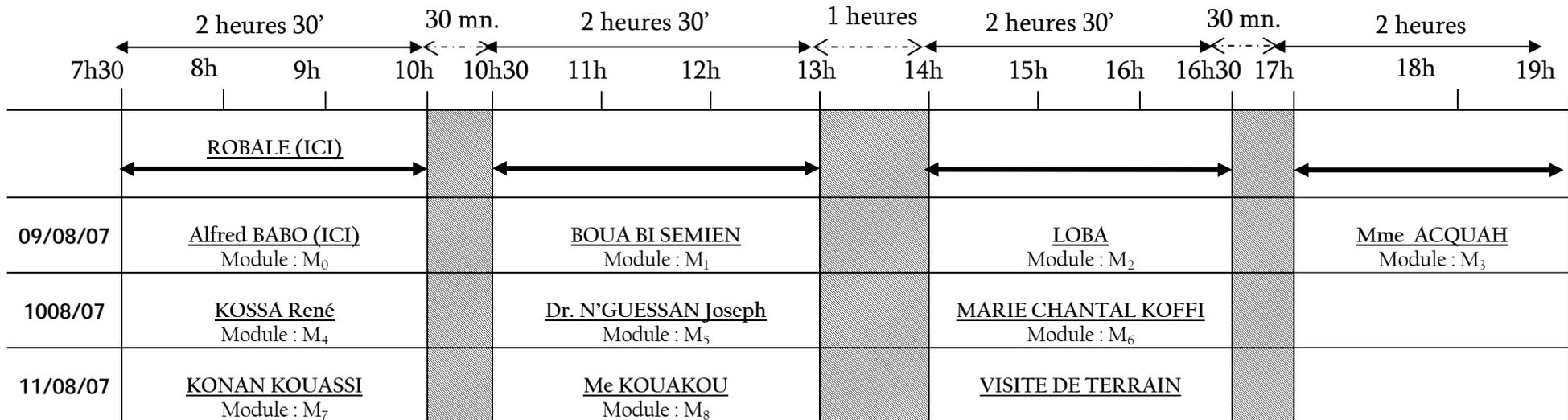
 Cellule Focale de Coordination de la Lutte contre le Travail
 et le Trafic des Enfants dans la cacaoculture et l'agriculture
 commerciale
 (CFC-LTTE/MINAGRI)

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union Discipline Travail

 Abidjan le

CALENDRIER DE PASSAGE DES EXPERTS
SITE DE GAGNOA



NB : Chaque Expert, à l'exception de messieurs ROBALE, BABO et KOSSA, doit arriver la veille de son intervention. Ceci pour permettre leur prise en charge dans de bonnes conditions.

ANNEXE V : PRESS BOOK DE LA FORMATION



Dr BABO donnant les concepts de base liés aux pires formes du travail des enfants et le travail forcé (pftf/TF), SanPédro

l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant définit l'enfant comme 'Tout être humain (fille ou garçon) âgé de moins de 18 ans. En Côte d'Ivoire, l'âge identifiant la minorité est fixée à moins de 21 ans.



M. BOUA BI Sémién,
Responsable du projet
LUTRENA, BIT

“ La traite des enfants est un processus qui inclut trois éléments obligatoires :

- *un recrutement dans une zone d'origine ;*
- *un déplacement à travers une zone de transit ; ce déplacement pouvant être aussi bien interne que transfrontalier ;*
- *une exploitation dans une zone de destination.”*

“La position de l’Etat de Côte d’Ivoire face au phénomène du travail des enfant est claire. Ses textes y apportent des réponses juridiques...”

...une réglementation spécifique et plus protectrice est en cours d’élaboration au MFPRA et au Ministère de la Famille et des Affaires Sociales avec la contribution de tous les ministères techniques, ONGs et et syndicats.”



Dr LOBA K. Barthélemy, Directeur de la Réglementation du Travail au Ministère de la Fonction Publique et de l’Emploi



Pourquoi la cacaoculture ?...

...Identifions, le long du processus de production du cacao, depuis la création de la plantation jusqu’à la commercialisation, l’ensemble des tâches exécutées et pouvant être réalisées par les enfants. En bout de chaîne, il’ s’agira de retenir du travail agricole les tâches qui auront été identifiées comme étant des pires formes de travail et/ou des travaux dangereux...

Monsieur KOSSA René, Ingénieur Agronome et Economiste,
Directeur de la Valorisation des Produits au Ministère de l’Agriculture et Coordonnateur de la CFC-LTTEE/MINAGRI



*Attentifs, les participants écoutent avec intérêt l'instruction des experts.
Le devoir les appelle*
San pédro, 2007
Gagnoa, 2007



...Le seuil de danger est plus bas chez les enfants que chez les adultes...

...Aucune douleur n'est anodine.

Dr N'GUESSAN. K.
Joseph, Médecin du travail, Ministère de la Famille et des Affaires Sociales



Madame Marie Chantal Koffi,
Magistrat, membre du comité africain d'experts sur les droits et le bien-être des



Le guide pour les Gouvernants et les ONG révisé et adopté en Afrique de l'Ouest par le groupe de travail régional contre la traite et par la CEDEAO en 2006 définit en matière de lutte contre le travail des enfants les principes fondamentaux suivants :

- *L'identification des enfants victimes*
- *Identification des auteurs de la traite et de l'exploitation*
- *Mesures de protection des enfants victimes de traite et d'exploitation*
- *Actions de prévention et de protection*
- *Rôle du tuteur*
- *Action des acteurs locaux et des autres intervenants*



Ne jamais oublier, quatre principes fondamentaux pour la protection des enfants :

- Intérêt supérieur de l'enfant ;
- Non discrimination ;
- respect de l'opinion des enfants ;
- Survie et développement

Maître KOUAKOU, Avocat

La participation des participants ne se faisait pas attendre.

Mlle ZEI Pauline, Ingénieur agronome, Chargé d'études à la Direction Générale des Productions et de la Diversification Agricoles/MINAGRI



Enthousiasme et gaieté au cours des travaux dirigés.

Au nombre des participants, M. KOUAME Konan, ITA, Directeur Départemental, Yamoussoukro 1^{er} plan, 1^{er} sur la gauche



...des séances de relaxation...



...et des exercices pratiques...

...Pour une formation plus complète

Notre défi :

...Prouver que le cacao de l'Etat de Côte d'Ivoire est exempt de main d'œuvre infantile...

Mme ACQUAH Marie Louise, Ingénieur Agronome, Conseiller Spécial du Premier Ministre chargée de la Certification du processus de production des fèves de cacao



La méthodologie du projet résume aux quatre étapes ci-après du fait de plusieurs facteurs, notamment de l'éloignement, l'indépendance et la dispersion des petits champs de cacao, de la chaîne d'approvisionnement complexe et discontinue :

- L'enquête initiale de diagnostic
- La publication de rapport d'enquête
- Les actions de rémediation
- La vérification indépendante.

L'échéance de la certification du cacao ivoirien initialement fixé au 1er juillet 2005 au plus tard a été repoussée en juillet 2008



*...Et les enfants, ça nous intéresse. Ils valent plus que l'or...
....écoutons-les*

Monsieur KONAN
KOUASSI, Educateur
Spécialisé, Directeur
Général de l'ONG
MESAD

Pour la formation des
cadres supérieurs de
l'Agriculture...

...Une supervision
de qualité



... Et un personnel technique de pointe





Un cadre adéquat pour un acte indispensable à la compréhension des activités de lutte contre le travail des enfants...

Si un tel acte est aussi nécessaire au maintien des activités des adultes (physiques, intellectuelles ou autres)

...il faudrait donc...

...ne jamais priver aux enfants, le droit à l'alimentation équilibrée.

